

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00277

Numéro SIREN : 530 773 365

Nom ou dénomination : AB DECO CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2018 sous le numéro de dépôt 4231

Greffe du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/06/2018

Numéro de dépôt : 2018/4231

Déposant :

Nom/dénomination : AB DECO CONCEPT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 530 773 365

N° gestion : 2011 B 00277

AB DECO CONCEPT

18 RUE HENRI DUNANT

01250 CEYZERIAT

Comptes annuels au 31/12/2017

Siret : 53077336500016

Code APE : 4331Z

certifiés conformes



Désignation de l'entreprise <u>AB DECO CONCEPT</u>				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>18 RUE HENRI DUNANT 01250 CEYZERAT</u>						
SIRET <u>5 3 0 7 7 3 3 6 5 0 0 0 1 6</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>				
				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 0 1 7</u>		
ACTIF				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014	599	016	599
	Immobilisations corporelles*		028	32 085	030	11 123
	Immobilisations financières* (1)		040	60	042	60
	Total I (5)		044	32 744	048	11 722
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	524	052	524
		Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	34 158	070
	Autres* (3)		072	231	074	231
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	193 127	086	193 127	
	Charges constatées d'avance*	092	3 085	094	3 085	
	Total II	096	231 125	098	231 125	
	Total général (I + II)	110	263 870	112	11 722	252 148
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	100		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131		132	89 374	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	60 611		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	151 085		
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	56		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	10 419		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	9 699	172	90 588	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	101 063		
Total général (I + II + III)				180	252 148	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	22 052	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	923	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AB DECO CONCEPT		Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 13/11/12	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210	
	Production vendue	Biens	215	214	
		Services*	217	218	412 711
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(10 927)
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	1 327
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	403 111
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	41 898
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			240	(17)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : -mobilier : -immobilier :)			242	109 428
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	669	244	3 153
	Rémunérations du personnel*			250	112 873
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	50 581
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements*			254	4 372
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259		262	5 041
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	327 328
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
	Produits financiers (III)	280	230	294	75 783
	Produits exceptionnels (IV)			290	923
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348		300	357
	Impôt sur les bénéfices* (VII)			306	15 633
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					
310 60 611					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	60 611
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	15 803	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	(249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
	997				
Deductions	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350 2 884
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				
	Bénéfice col. 1 352 73 530 354				
	Déficit col. 2 356				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*			360	
	Déficits antérieurs reportables* dont imputés sur le résultat :				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					
Bénéfice col. 1 370 73 530 372					
Déficit col. 2					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.



Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous activité.

Changements de méthode

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, l'entreprise a opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Par exception, la société a retenu les durées d'usage (au lieu des durées réelles d'utilisations) pour l'amortissement des immobilisations non décomposables.

Cette mesure d'exception a été prévue pour les PME qui ne dépassent pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois critères fixés par le décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 (article 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005, PCG article 322-4-5, al.2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006) :

- Total du bilan inférieur ou égal à 3 650 000 € ;
- Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 7 300 000 € ;
- Nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice inférieur ou égal à 50.



**Note 31 - Immobilisations****Mouvements des immobilisations brutes**

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Fonds Commercial				
- Autres immobilisations incorporelles	599			599
Total	599			599
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 033			10 033
- Autres instal, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport	12 542	22 052	12 542	22 052
- Autres immobilisations corporelles	633		633	
Total	23 208	22 052	13 175	32 085
Immobilisations financières				
Immobilisations financières	150		90	60
Total	150		90	60
Total général	23 957	22 052	13 265	32 744

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles	599			599
Total	599			599
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 962	1 404		8 366
- Autres instal, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport	12 542	2 757	12 542	2 757
- Autres immobilisations corporelles	325	211	536	
Total	19 829	4 372	13 078	11 123
Total général	20 428	4 372	13 078	11 722

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 599	+ 599	+
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotations de l'exercice		+	-
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 599	= 599	= 0



Signature



Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 23 208	+ 19 829	+ 3 379
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 22 052		+ 22 052
Dotation de l'exercice		+ 4 372	- 4 372
Cessions ou mises hors service	- 13 175	- 13 078	- 97
Valeur en fin d'exercice	= 32 085	= 11 123	= 20 963

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 150
Acquisitions	+
Augmentations résultant d'une mise en équivalence	+
Cessions, mises hors service, ou diminutions résultant d'une mise en équivalence	- 90
Valeur en fin d'exercice	= 60

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	60
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	60

Détail des acquisitions de l'exercice

Désignation	Immobilisation	Crédit-bail	Location
Autres immobilisations corporelles			
CAMION PEUGEOT EM-157-KH	22 052		
Total	22 052		
Total général	22 052		

Détail des cessions de l'exercice

Désignation	Immobilisation	Crédit-bail	Location
Autres immobilisations corporelles			
IPHONE 6	0		
CAMION PEUGEOT EXPERT	833		
Total	833		
Total général	833		

**Note 32 - Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré-premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour où la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Note 34 - Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Note 36 - Comptes de régularisation actif**Détail des charges constatées d'avance**

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CCA LOC GARAGE 1T2018	01/01/2018		196		
CCA ASSUR CAMION 2018	01/01/2018		725		
CCA ASSUR CONSTRUIRE 2018	01/01/2018		2 164		
Total			3 085		

Note 40 - Capitaux propres**Composition du capital social**

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	100	10,00	1 000
Emises dans l'exercice			
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	100	10,00	1 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

**Note 43 - Dettes****Echéances des emprunts**

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	56	56		
. à 1 an maximum à l'origine				
. à plus d'1 an à l'origine	56	56		
Emprunts et dettes financières divers				
Total	56	56		

Note 55 - Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Note 60 - Autres informations**Détail des charges à payer**

Désignation	Montant
FNP DSP 4T2017	239
FNP ORANGE 12/2017	158
PRIME EXERCICE 2017	36 000
PRIME EXERCICE 2017	18 000
Interets courus C/C AZIZ BOUKRIA	335
FACTURE SGT 12/2017	56
Total	54 788





Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	60		60
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	34 158	34 158	
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	231	231	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	3 085	3 085	
Totaux	37 534	37 474	60
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	56	56		
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 419	10 419		
Personnel et comptes rattachés	36 000	36 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 734	34 734		
Impôts sur les bénéfices	7 177	7 177		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 978	2 978		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	9 699	9 699		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	101 063	101 063		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		9 364



CICE

Information sur le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Principes comptables retenus en matière de comptabilisation et de présentation du CICE :

Le principe retenu est celui du Collège de l'Autorité des Normes Comptables.

Dans sa note d'information en date du 28 février 2013, « le Collège de l'Autorité des Normes Comptables considère que, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le CICE, sa comptabilisation, dans les comptes individuels, au crédit d'un sous - compte dédié du compte 64 « Charges de personnel », est justifiée ».

La comptabilisation d'un produit à recevoir est également justifiée dans les clôtures annuelles décalées (ne coïncidant pas avec l'année civile).

Impact du CICE sur les états financiers :

Le CICE est de 4 % calculé par année civile assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 01/01/2013 ; le taux étant porté à 6 % à compter du 01/01/2014 et à 7 % à compter du 01/01/2017.

Utilisation du CICE :

Le CICE a été strictement utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise (investissement, recherche, innovation, formation, recrutement, prospection de marchés nouveaux, reconstitution du fonds de roulement).

AB DECO CONCEPT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 18, rue Henri Dunant - 01250 CEYZERIAT

530 773 365 RCS BOURG EN BRESSE

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 AVRIL 2018**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 60 610,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	60 610,92 euros
A titre de dividendes	
Soit 400,00 euros par action	40 000,00 euros
Le solde	20 610,92 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 109 984,81 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 27 avril 2018.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes	Eligibles à l'abattement de 40 %	Non éligibles à l'abattement de 40 %	Revenu réel
31/12/2014	15 000,00 €	15 000,00 €	/	150,00 €
31/12/2015	10 000,00 €	10 000,00 €	/	100,00 €
31/12/2016	40 000,00 €	40 000,00 €	/	400,00 €

Certifié conforme

Le Président

Aziz BOUKRIA

